

LE DROIT À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT

UNE PRIORITÉ



© Hasan Mohammad Rakibul

BROCHURE CME



LE DROIT À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT, UN DROIT DE L'HOMME RECONNU

Le Conseil Mondial de l'Eau, aux côtés d'autres organisations, a œuvré pour la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement.

En 2006, lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau (Mexico), le Conseil Mondial de l'Eau a jeté les bases d'une définition du droit à l'eau potable et de ses conditions de mise en œuvre, en publiant un rapport sur le droit à l'eau.

Depuis, de nombreux progrès ont été accomplis. En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution A/RES/64/292) et le Conseil des droits de l'homme (Résolution A/HRC/15/L.14) ont reconnu le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit de l'homme, au même titre que d'autres droits sociaux tels que le droit à l'alimentation ou à la santé.

DU CONCEPT À LA MISE EN ŒUVRE

En dépit de cette reconnaissance internationale, de nombreux progrès restent à accomplir : toutes les dix minutes, dix êtres humains dont quatre enfants, meurent de maladies directement liées à l'eau. L'heure est à la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement.



UNE PRIORITÉ POLITIQUE INTERNATIONALE DÉFENDUE PAR LE CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

Comme pour les précédents forums, le Conseil Mondial de l'Eau s'engage à placer le droit à l'eau et à l'assainissement en haut de l'agenda international. Cet engagement va au-delà du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, notamment dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

Le Conseil Mondial de l'Eau invite l'ensemble des Etats qui se sont prononcés en faveur du droit à l'eau potable et à l'assainissement à travers différentes déclarations à transformer ces engagements en actes concrets et mesurables.

FAIRE DU DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT UNE PRIORITÉ SUR L'AGENDA INTERNATIONAL

→ Au regard de la résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement, la priorité doit être donnée au milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Ceux-là même qui n'ont pas le droit à l'alimentation, à la santé et à l'énergie.

→ L'accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement doit être un objectif majeur de l'agenda post-2015 pour les gouvernements.



LE DROIT À L'ASSAINISSEMENT, PARENT PAUVRE DU DROIT À L'EAU

Si la mise en œuvre du droit à l'eau potable est en bonne voie, celle du droit à l'assainissement est plus problématique :

- 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à des solutions d'assainissement amélioré.
- Seulement 20 % des dépenses publiques consacrées au secteur de l'eau sont dédiées à l'assainissement.

L'objectif du millénaire pour le développement (ODM) n°7, qui prévoit de « réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes vivant sans accès à l'eau et à l'assainissement », devrait être atteint en 2015 pour l'eau, mais pas pour l'assainissement.

FAIRE DU DROIT À L'ASSAINISSEMENT UNE RÉALITÉ POUR TOUS, UNE QUESTION DE VOLONTÉ

L'accès à l'assainissement est une dimension fondamentale, souvent négligée ou méconnue, de la dignité humaine, des droits de l'homme, du développement économique et de la protection de l'environnement. Le Conseil Mondial de l'Eau invite la communauté internationale, les États et la société civile à défendre la cause de l'assainissement avec une énergie renouvelée.

→ DES INITIATIVES CONCRÈTES

Afin de continuer à promouvoir le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le Conseil Mondial de l'Eau a lancé de multiples initiatives, en direction du grand public et des experts du secteur :

Experts :

→ Participation à l'édition en français de l'ouvrage « Droit au but » de Catarina de Albuquerque, Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement. Cet ouvrage recense un grand nombre de bonnes pratiques permettant d'assurer la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement

→ La co-rédaction avec Waterlex d'un rapport sur la gouvernance globale pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement, publié par le Programme Mondial des Nations Unies pour l'Évaluation des Ressources en Eau (UNESCO-WWAP) dans la perspective de Rio +20.

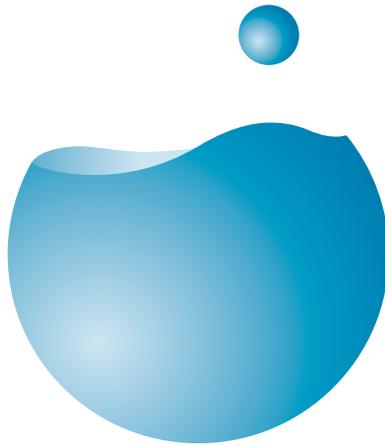
Grand public :

→ Une mallette pédagogique sur le droit à l'eau potable, réalisée par e-graine d'images. Destinée aux collégiens, elle comprend un dessin animé éducatif, un quizz et 17 fiches pédagogiques pour aller plus loin.

→ Un Web documentaire présentant à la fois les évolutions relatives au droit à l'eau potable et à l'assainissement ces dix dernières années et des solutions concrètes pour le rendre opérationnel.



www.leau-a-le-droit.com



CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

CONSEIL MONDIAL DE L'EAU

Espace Gaymard - 2-4 Place d'Arvieux

13002 Marseille - France

Tel: +33 4 91 99 41 00

Fax: +33 4 91 99 41 01

wwc@worldwatercouncil.org

<http://www.worldwatercouncil.org>

